

COMMUNE D'IWUY

Canton de Cambrai Est



Programme d'étude

Fonds d'Amélioration du Cadre de Vie

Avril 1997

SOMMAIRE



Processus d'une démarche 4

Approche globale 6

- Paysage
- milieu physique et biologique
- l'occupation du sol

Approche communale 11

- présentation géographique
- un village à la charnière...

Phase opérationnelle 14

- la valorisation de la route nationale
- les entrées de village
- la place de la République
- le cours d'eau des Fontaines
- les itinéraires de découvertes
- le parc du bicentenaire et ses liaisons
- le cimetière

Ce document programme répond à la politique Fond d'Amélioration du Cadre de Vie initiée par le Conseil Général du Nord.

Il se propose, pour mettre en synergie cette politique, de présenter et d'analyser la commune à deux échelles différentes qui recoupent deux points de vue opposés mais complémentaires.

La première échelle situe Iwuy dans son environnement le plus large. Elle détermine les limites naturelles du territoire et explique les éléments physiques et sensibles qui participent à la lisibilité et la cohérence de la commune.

La deuxième, en puisant ses racines dans la connaissance acquise dans l'approche globale, s'intéresse à l'analyse et au diagnostic du territoire de la commune dans ses limites administratives. Cette partie a pour objectif de montrer comment un aménagement ponctuel peut participer aussi bien à améliorer le cadre de vie de la commune qu'à renforcer la cohérence et la lisibilité d'une entité.

Pour être complet et dans un souci de cohérence, l'étude devra tenir compte de tous les projets en cours sur la commune.

Processus d'une démarche

Fonds d'Amélioration du Cadre de Vie

L'équipe des maîtres d'œuvre retenue après consultation faite sur la base de ce document programme pourra voir son travail s'organiser en 3 étapes.

Il est proposé qu'un point soit réalisé avec l'ensemble des partenaires avant de clore chacune des étapes significatives : mairie, bureau d'études, animatrice de pays du Conseil Général, chargé d'études du C.A.U.E....

1 - Préliminaires.

La Commune apportera tous les documents susceptibles d'aider le maître d'œuvre dans son entreprise (P.O.S., M.A.R.N.U., cadastre, photos,...) et mentionnera à cette occasion, les partenaires qu'elle souhaite associer à cette démarche :

- D.D.E. - D.D.A. - D.I.R.E.N. - D.R.A.C....,
- Habitants, enseignants, commerçants,
- D.V.I.,
- E.D.F.,
- ...

Par ailleurs, le maître d'ouvrage prendra soin de signaler et faire connaître à l'équipe de maîtrise d'œuvre, les études passées et en cours sur sa commune.

2 - Mise en place d'une analyse approfondie et production de schémas de principe.

L'analyse se basera sur :

L'examen visuel, notamment lors des moments forts de la vie communale : fêtes, sortie d'école, fin de semaine, etc...

Un recensement des atouts et caractéristiques architecturales, urbaines et paysagères des lieux.

Les outils dont l'équipe de maîtrise d'œuvre fixera la nécessité (films, photos, vues aériennes...).

Les informations complémentaires nécessaires aux prises de décisions ultérieures (comptage automobile, historique, situation foncière...).

Ces éléments de base permettront à l'équipe de maîtrise d'œuvre d'appuyer ou d'infléchir, en accord avec les élus certains points du programme.

Pour arrêter les options d'aménagement, l'équipe de maîtrise d'œuvre soumettra alors au maître d'ouvrage, c'est-à-dire la Commune, un ensemble de schémas d'organisation et d'esquisses.

A ce stade, il sera demandé au bureau d'études de produire des documents graphiques présentés sous diverses formes (expositions, plaquettes, séances publiques...) et destinés

à convaincre et associer différents partenaires (habitants...) à l'œuvre commune d'amélioration du cadre de vie.

Le C.A.U.E. met à la disposition des enseignants un ensemble d'ateliers de sensibilisation à l'architecture et à l'environnement : "l'Ecole des Passemurailles" à destination des enfants des écoles.

3 - Définition d'un programme pluriannuel de travaux et réalisation d'Avant-Projets Sommaire (A.P.S.).

Une fois les options d'aménagement validées par l'équipe municipale et les enveloppes financières estimées, maître d'ouvrage et maître d'œuvre définiront ensemble un phasage à court et moyen terme (5 à 10 ans) des travaux à réaliser en fonction de critères tels que :

- l'exemplarité,
- l'urgence,
- les opportunités,
- le coût.

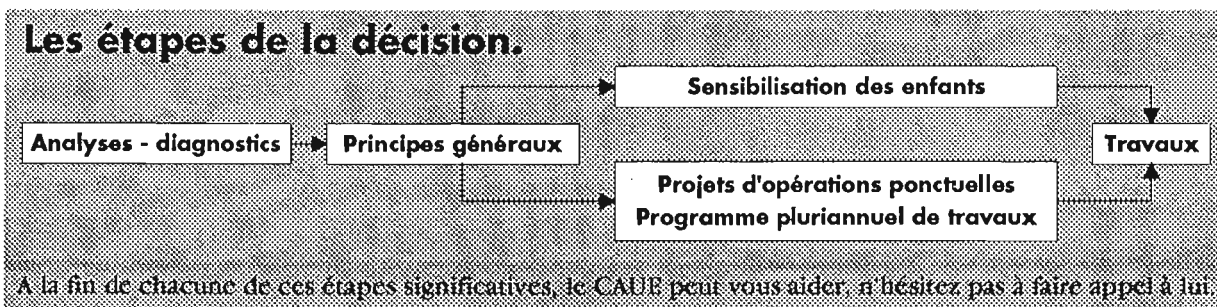
Remarques :

L'ensemble de l'étude privilégiera les éléments de réflexions en envisageant des alternatives (schémas, croquis, esquisses...). Seuls certains chapitres le nécessitant seront poussés jusqu'à l'esquisse chiffrée voire A.P.S. (Avant-Projet Sommaire) chiffré et concluront la phase d'étude.

Quant au maître d'ouvrage, il peut, selon son calendrier, décider d'entamer une première phase de travaux, dès la fin de l'étude. Il sera alors demandé au maître d'œuvre d'en établir un Avant-Projet Détaillé (A.P.D.), destiné au passage de cette première partie du dossier en commission de subvention travaux du Conseil Général. L'établissement d'A.P.D. ne fait pas partie du présent contrat.

Les documents figurant dans l'étude prendront, dès l'approbation de celle-ci, une valeur contractuelle.

Le Conseil Général n'engagera sa participation financière que s'il reconnaît une filiation quantitative et qualitative entre les documents de la phase ETUDE, ceux de la phase TRAVAUX et la mise en œuvre. C'est pourquoi le C.A.U.E. recommande très fortement que les maîtres d'œuvre de l'étude participent activement à la réalisation des documents techniques précédant les travaux et à la conduite des opérations.



Approche globale

L'approche globale a essentiellement pour objectif de replacer la commune d'Iwuy dans son contexte naturel et paysager. Elle a le mérite, par l'analyse et la synthèse des connaissances acquises, de faire connaître objectivement le territoire et de comprendre les logiques qui l'animent.

Cette connaissance et synthèse, phase préliminaire, devient alors un préalable incontournable. En effet, elle permettra au maître d'œuvre de justifier et d'argumenter le choix de ses propositions et surtout d'harmoniser et de coordonner les projets entre eux.

Il est évident que cette démarche nécessite, pour le maître d'œuvre un travail de terrain consciencieux, une analyse bibliographique variée et une concertation soutenue avec les différents partenaires.

Les paysages

Comprise entre les entités paysagère Plateau à riuots et Plateau sec, la commune d'Iwuy fait partie de l'entité paysagère de l'Escaut Cambrésien : "Denses entrelacs de jardins, d'industrie et de campagnes". Cette entité est située au nord de Cambrai. Elle est structurée par un canal à cours régulier qui a généré une intense activité industrielle. Sucreries, usines et fabriques ponctuent ses berges tandis que l'architecture des bourgs est imprégnée de culture ouvrière. Entre Escaudœuvres et Iwuy, cette entité se caractérise par une importante zone de prairies et de potagers en bordure des bourgs. Aujourd'hui, ces terrains constituent un enjeu important pour l'avenir de ces communes (in Trame Verte éléments de lecture).

Les milieux physiques et biologiques

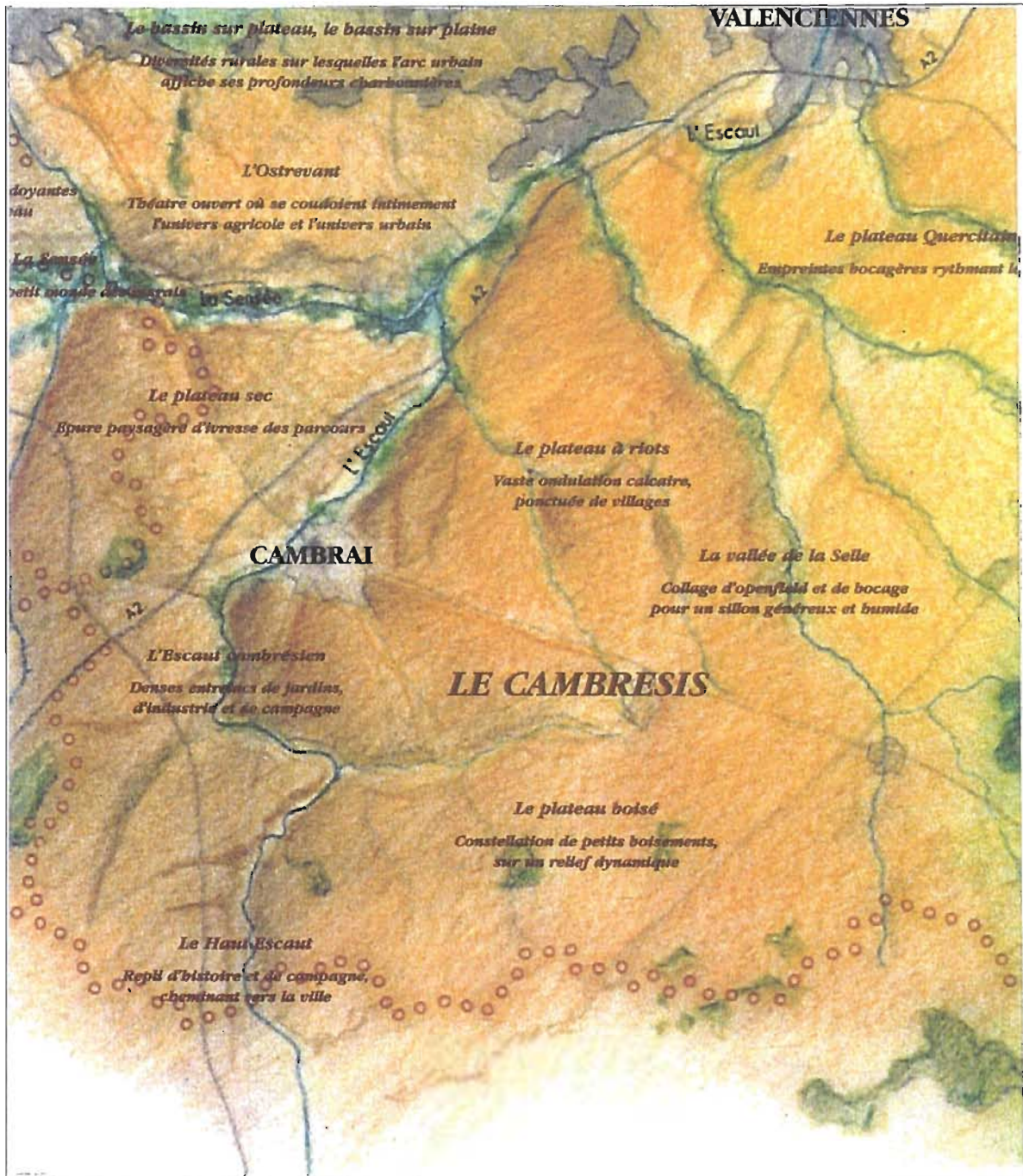
Le territoire communal d'Iwuy est situé à cheval sur trois ensembles géomorphologiques différents à savoir la vallée, les versants et le plateau. Chacun de ces ensembles se distingue par l'occupation du sol, la topographie et la géologie.

- **Le plateau** : il se présente comme un vaste territoire homogène à ondulation très ample. Ce plateau se caractérise par une géologie assez simple. Il est recouvert par un épais manteau de limon du quaternaire dont la composition est liée à la nature du sous-sol. On distingue:

- les limons sableux argileux quand ils reposent sur le complexe de Louvil et Tuffeau de Valenciennes;
- les limons sableux mélangés avec de petits nodules phosphatés très durs quand ils reposent sur de la craie blanche.

Quelle que soit la nature de l'assise géologique et des limons, ce plateau reste, par sa fertilité, un terrain de prédilection des cultures céréalières et industrielles; par sa perméabilité, une ressource hydrique souterraine importante.

Carte des paysages



Extrait de la carte des paysages Conseil Général - CAUE

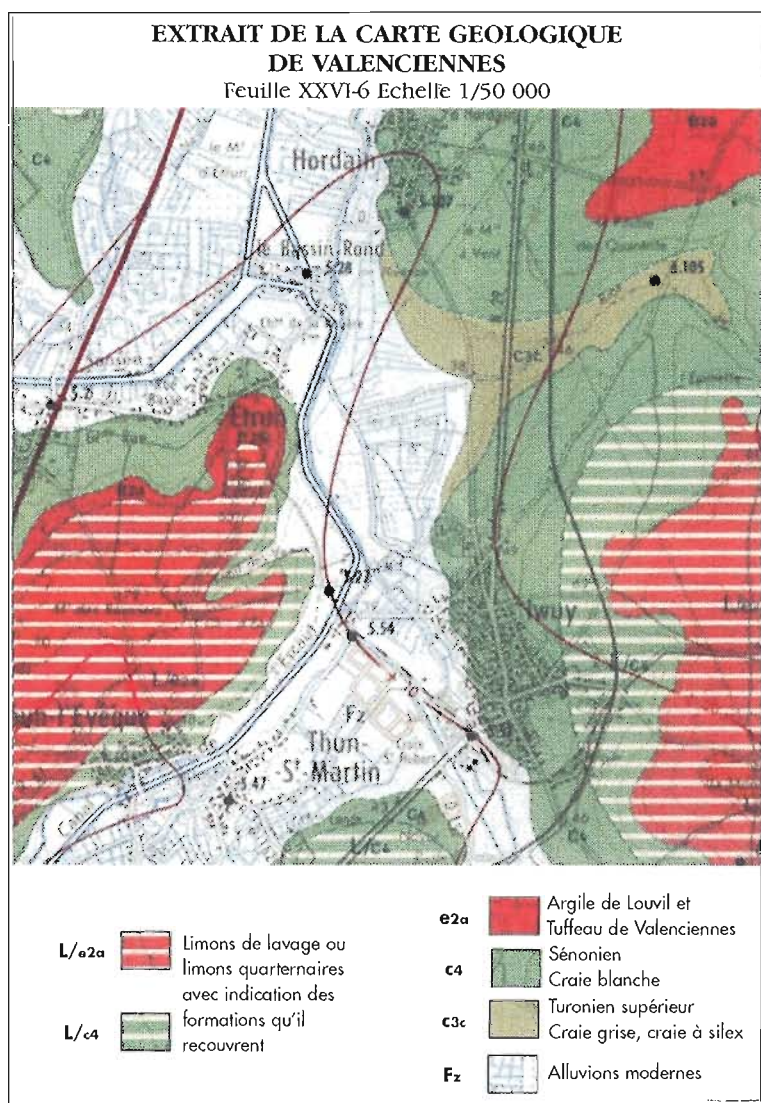
- **Les versants** : ils sont représentés par la partie comprise entre les deux ruptures de pentes que sont, celle de la vallée et celle du plateau. Ils se caractérisent d'une part, par leurs pentes et leurs amplitudes qui sont très variables et d'autre part, par leur assise géologique dominée par la craie blanche. Ils ont été les lieux privilégiés où s'est installée la majorité des villages.

- **La vallée** elle se distingue en revanche par la dominance des alluvions modernes et la présence de l'eau (étangs, canal, bras mort).

L'occupation du sol

Les lectures des différents fonds cartographiques et photos aériennes révèlent trois grands types d'occupation du sol:

- le domaine de l'agriculture intensive sur les plateaux,
- le secteur urbain entouré d'une auréole bocagère ou semi bocagère sur les versants,
- le territoire du bocage, des prairies et de la ripisylve dans le fond de vallée.



Territoire communal



Approche communale

L'analyse des différentes composantes du milieu physique, biologique et paysager de la commune est la deuxième étape de cette démarche. Elle permet par la connaissance, de mettre en évidence les éléments identitaires sur lesquels doivent reposer tous les projets.

Cette approche se justifie car elle permet au bureau d'étude, après analyse et synthèse,

- de définir l'identité du village
- de révéler les potentialités à valoriser et les points noirs à résorber,
- d'identifier les axes et les sites prioritaires sur lesquels il faut intervenir et les techniques appropriées pour chacune des réalisations,
- de rechercher les liaisons et les cohérences entre tous les aménagements projetés et les réalisations.

Présentation géographique

La commune d'Iwuy est située entre Cambrai et Valenciennes à proximité de l'autoroute A2 à laquelle elle est reliée par l'échangeur d'Hordain installé à moins de deux km du centre.

Le territoire communal est limité à l'ouest par le canal de l'Escaut (limite communale avec Thun Saint Martin) au sud par la commune de Thun Saint Martin et à l'est par le territoire de Naves.

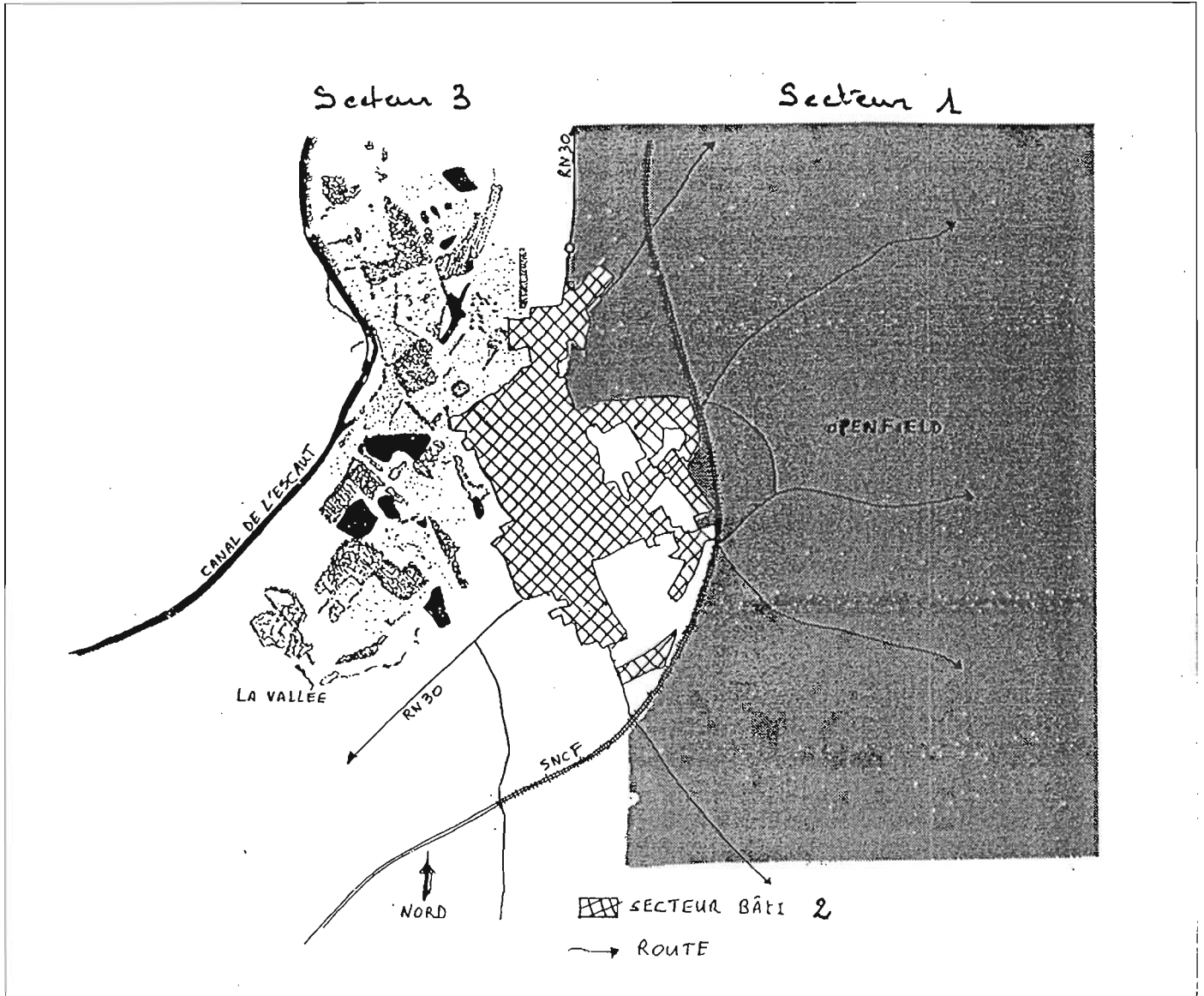
L'espace bâti s'est développé le long de l'axe nord-sud formé par la RN 30. Il est enserré entre la limite communale ouest et la voie ferrée à l'est.

Un village à la charnière de deux unités

L'analyse spatiale du territoire d'Iwuy révèle que la commune est à cheval sur deux unités topographiques que sont la vallée et le versant. Sur ces deux unités trois sous-ensembles (secteur) avec des structures et une organisation différente peuvent être discriminés :

Secteur 1 : il est situé à l'est de la voie SNCF. Ce secteur de versant à pente très douce est caractérisé d'une part, par son paysage d'openfield et d'autre part, par un important réseau d'infrastructure rayonnant qui relie Iwuy aux autres communes (Naves, Rieux-en-Cambrésis, Avesnes-le-Sec). De plus, un réseau de chemins et de routes secondaires reliant les axes radiants entre eux semble dessiner une toile qui organise ce secteur. Cette infrastructure devient un atout à faire valoir qui, valorisé, permet de faire découvrir et de révéler les paysages d'openfield et de la trame du parcellaire.





Secteur 2 :

il correspond au territoire bâti. Il est organisé principalement autour des axes routiers. Une analyse fine des photos aériennes nous permet de discriminer trois sous ensembles:

- un bâti dense situé le long de la RN 30 où s'est concentrée la majorité des activités (commerces, lieux publics, habitations...)
- un bâti rural localisé dans la vallée,
- un secteur, en interface avec le plateau, caractérisé par un bâti moins dense où l'on retrouve de grands espaces (parc, prairies, jardins familiaux).



Secteur 3 :

situé entre le canal de l'Escaut et la limite urbaine du village, ce secteur correspond à la partie la plus humide. En effet si l'eau est le principal élément qui a favorisé l'installation des industries (aujourd'hui en friches), la topographie et le sol sont à l'origine de la présence des plans d'eau et des prairies bocagères. L'organisation et l'occupation du sol de ce territoire sont un véritable atout que la commune, en partenariat avec les responsables de Thun-Saint-Martin, doit mettre en valeur pour développer les activités de loisirs et de découverte.



La résorption des friches industrielles devient alors un préalable pour réussir ce développement.

Conclusion

Cette approche, bien que sommaire, de l'environnement de la commune a montré d'une part, la richesse physique, biologique et paysagère du territoire et d'autre part la répartition harmonieuse des différents milieux. En effet si l'homme s'est installé sur le versant c'est pour se préserver des inondations qui sont fréquentes dans la vallée et laisser les terrains fertiles du plateau pour assurer ses besoins alimentaires.

L'étude plus fine de cet environnement est plus qu'intéressante car elle permet aux élus de mieux comprendre leur territoire et au bureau d'étude de mieux asseoir ses projets.

Phase opérationnelle

Les différentes étapes (cf. approche globale et communale) ont fait émerger à différentes échelles les éléments clefs qui permettent d'infléchir une stratégie d'aménagement pour améliorer le cadre de vie au quotidien des habitants.

Mais comme toute stratégie, elle exige des actions concrètes et rapides qui encouragent la poursuite des efforts, manifestent le dynamisme de l'équipe en place, génèrent l'émulation des divers partenaires et gèrent l'urgence de certaines opérations.

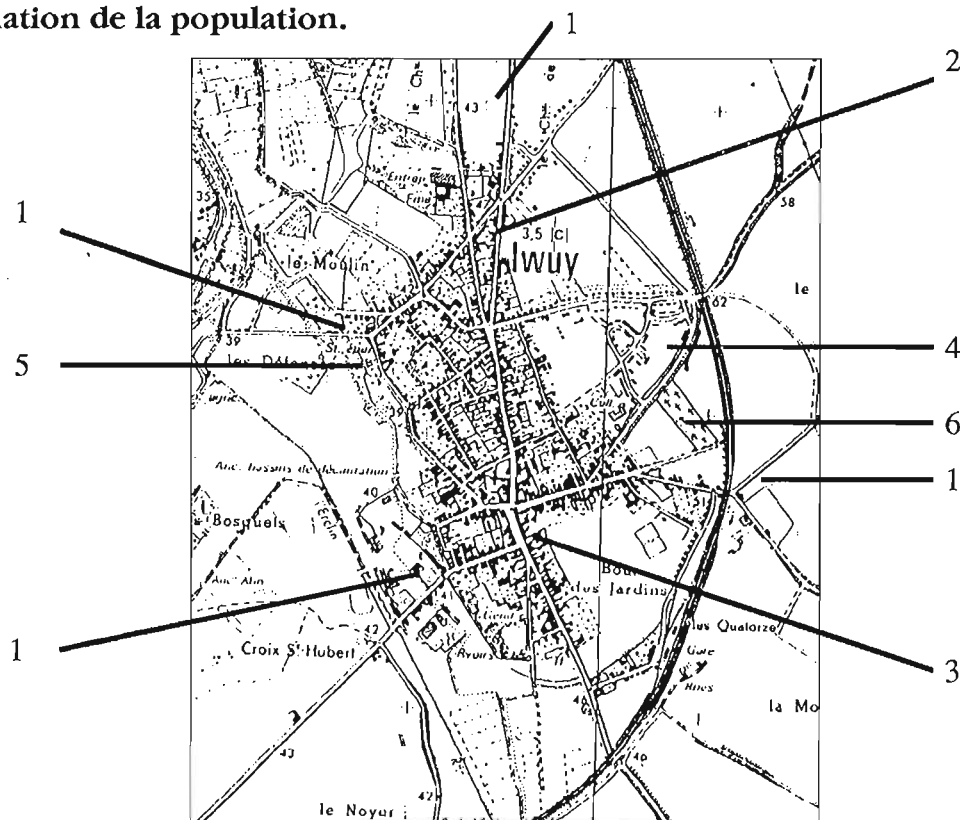
La procédure Fonds d'Amélioration du Cadre de Vie semble la politique la plus appropriée pour mettre en synergie cette stratégie d'aménagement car elle permet la réalisation des projets urgents.

Le choix de ces opérations a été réfléchi en fonction de l'ambition affichée des élus et des atouts et faiblesses du territoire.

Plusieurs actions semblent émerger à savoir :

- la valorisation de la route nationale 2
- les entrées de village 1
- la place de la République 3
- le cours d'eau des Fontaines 5
- le parc du bicentenaire et ses liaisons 4
- les itinéraires de découvertes 4
- le cimetière 6

Il est demandé au maître d'œuvre de faire précéder chacune des étapes de l'étude par des actions de sensibilisation à destination de la population.



La Route Nationale 30

La Nationale 30 traverse la commune selon un axe nord-sud autour duquel s'est organisé l'ensemble des voies, des commerces et des équipements. Cet axe, par l'importance de son flux routier (12 000 véhicules/jour), l'emprise de sa chaussée et de ses trottoirs, la nature des matériaux, l'importance du réseau aérien, pose de vrais problèmes à la commune, ils sont :

- la sécurité des piétons
- la nuisance liée aux bruit,
- la pollution visuelle
- le stationnement.

Axe structurant, cette route est une liaison stratégique. En effet, c'est la première image que la commune donne d'elle même et à ce titre elle devient une vitrine qui mérite des attentions et des efforts particuliers.

Conscients de l'importance que présente cette route et des problèmes qu'elle génère, les responsables locaux se sont fixés pour objectifs, en plus de la réfection de la chaussée dans un programme de remise à niveau de la chaussée financé par l'Etat, de valoriser cet axe par un traitement paysager. Dans un premier temps, ce traitement se focalisera sur les secteurs stratégiques que sont :

- le tronçon compris entre le giratoire et les premières habitations
- le secteur de la mairie,
- le croisement de la RN et la rue Lafayette,
- la sortie du village vers Escaudœuvres,
- la place Gustave Frasnoy.

Ce traitement paysager doit concilier l'aspect sécuritaire et le cadre de vie tout en étant complémentaire avec les travaux susceptibles d'être financés par la DGE (refexion des trottoirs).

Il est évident que le stationnement ne doit pas être négligé.

Il sera demandé une analyse urbaine sur l'ensemble de la traversée.

Un Avant-Projet Sommaire chiffré permettra à la Commune de juger de la globalité de l'aménagement qui est prévu dans le courant de l'année 1998.

Il est demandé au bureau d'étude de mener cette reflexion en étroite collaboration avec les services de la DDE.



Les entrées

L'accès à la commune d'Iwuy se fait au nord et au sud-ouest par la route nationale, à l'est par la RD 88 et l'ouest par la route qui relie Iwuy à Thun Saint Martin. La localisation spatiale montre que les entrées se font chacune par des ambiances et des paysages différents.

En effet, la RN 30, route située entre le plateau et la vallée, fait découvrir deux entrées différentes :

- au nord, le contact se fait par la découverte d'un paysage mixte ; d'un côté c'est un horizon boisé où l'ambiance de vallée humide est fortement perceptible et de l'autre on retrouve de façon plus marquée les paysages ouverts. Cette entrée se caractérise par l'installation d'une nouvelle zone industrielle. Les plantations récentes, la création d'un giratoire montrent que des efforts d'intégration paysagère et de sécurité ont été réalisés.
- au sud, par contre, les friches industrielles s'affichent à l'entrée de la commune en lui conférant une image peu valorisante.



A l'est, la RD 88 après avoir traversé le plateau au paysage ouvert glisse le long du versant en créant de superbes talus. Cette situation de belvédère par rapport au village donne à cette route un caractère particulier qui mérite d'être souligné.



L'entrée se faisant par Thun Saint Martin par contre fait découvrir à l'usager une ambiance rurale et humide où la présence de l'eau est révélée par des prairies bocagères.



Soucieuse de son cadre de vie et consciente de l'importance de ces entrées, la municipalité ambitionne d'intervenir rapidement sur les sites.

Les objectifs attendus par le traitement de ces entrées doivent permettre :

- de valoriser, par des aménagements séquencés, la transition entre la zone agricole et la zone urbaine,
- de participer à la sécurité des piétons,
- de renforcer et de marquer l'identité de la commune en s'appuyant sur le paysage environnant (prairies vers Thun, openfield vers l'est,...).

Pour le cas particulier de l'entrée de la commune en venant d'Escaudœuvres (présence de friches), des solutions sont à rechercher avec la commune de Thun-Saint-Martin.

Le maître d'oeuvre de l'étude traitera de la mise en valeur de chacune des entrées de façon sobre. Il lui est demandé la réalisation de fiches techniques simples qui peuvent être utilisées facilement par l'équipe technique communale.

Niveau d'étude pressenti: Avant Projet Sommaire chiffré pour les entrées nord et sud de la route nationale et des Esquisses pour les autres entrées.

La place de la République

Située à l'intersection de la route nationale, de la rue de l'Egalité et de la place Gustave Frasnoy, cette place est mal identifiée en raison de son éclatement. En effet, elle se compose :

- d'un parking sur lequel s'est installé une friterie, un distributeur de billets,
- d'un petit jardin cerné par un muret de briques qui accueille la "Maison Fiévet" et un terrain de boules,
- d'un monument aux morts en face du parking.

Lieu accueillant occasionnellement la ducasse, cette place très minéralisée est très peu valorisée malgré sa localisation centrale et stratégique.

La réfection de la chaussée dans le cadre d'un programme financé par l'Etat est une opportunité que les élus doivent saisir pour entreprendre la réalisation d'une place conviviale et attractive.



Il sera demandé au bureau d'étude, après concertation avec la DDE, la réalisation d'un Avant Projet Sommaire chiffré qui permettra aux responsables locaux d'entreprendre rapidement les travaux.

Le cours d'eau Des Fontaines

Le cours d'eau Des Fontaines longe les rues Jean Jaurès et Hoche avant de traverser le site du moulin et de se jeter dans le canal de l'Escaut. Il est situé en interface entre le secteur bâti et la vallée avec laquelle il forme le "croissant vert" du village. Malgré les plantations et le curage qui ont été réalisées, ce cours d'eau est resté très peu attractif. Conscients de son importance les élus se sont fixés pour objectif sa valorisation d'une part,



grace à la création d'une promenade et d'autre part, grace à l'acquisition et la valorisation de la parcelle de la station d'épuration.

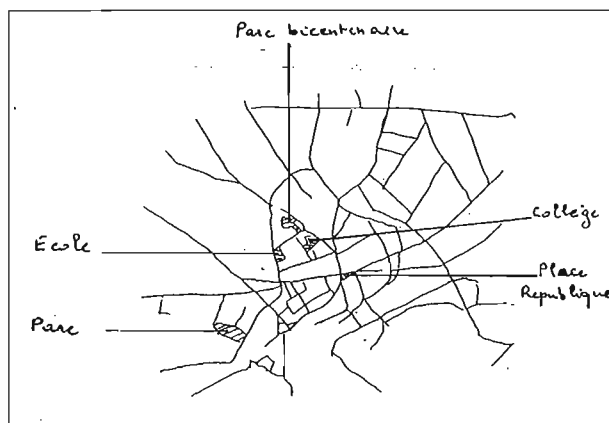
Il sera demandé au maître d'œuvre la réalisation de plusieurs esquisses qui tiendront compte du devenir de la station d'épuration et de la possibilité d'acquisition de cette parcelle par la commune.

Les itinéraires de découvertes

L'approche communale a révélé qu'Iwuy est riche en paysages et en milieux naturels (*cf. approche communale*) et possède tout un réseau d'infrastructures. La création d'itinéraires vise à faire découvrir et à faire partager aux différents usagers cette richesse.

Le travail qui est demandé au maître d'oeuvre consiste à :

- inventorier et qualifier les rues, les ruelles, les chemins qui, par leurs qualités et leurs situations révéleront au mieux les richesses d'Iwuy,
- proposer la signalétique et le mobilier urbain les mieux adaptés aux caractères de la commune.



Un schéma faisant apparaître un ou des circuit(s) sera accompagné d'esquisses chiffrées d'aménagement. Ces documents permettront à la commune de hiérarchiser et de planifier son intervention.

Le parc du bicentenaire et ses liaisons

Situé dans la partie est du village, au centre d'un lotissement important et à proximité d'une école, d'un collège et d'une grande parcelle verte, le parc du bicentenaire est actuellement constitué par une vaste aire engazonnée animée çà et là par quelques jeux d'enfants.

Malgré cette localisation qui apparaît à première vue très intéressante, il est décrié par la majorité des riverains à cause des nuisances qu'il génère (bruit).

Cette image négative qu'il véhicule est due essentiellement à l'absence d'intégration paysagère dans le lotissement et par la médiocrité de ses liaisons avec les différents équipements (écoles, collèges, centre ville...).

La réalisation d'un véritable parc rendrait l'espace plus attractif et ouvert à l'ensemble de la population.

Des schémas d'intentions suivis d'esquisses portant sur l'aménagement du parc et de ses limites, la recherche d'un mobilier urbain compatible avec le lieu et des propositions de liaisons avec l'école, le collège et la parcelle verte, doivent permettre de le rendre plus convivial et de le réhabiliter aux yeux des riverains.



L'extension du cimetière

Situé à l'ouest de la commune, à proximité de lotissements récents, le cimetière bénéficie d'un environnement agricole très agréable.

Cependant l'état de ses clôtures, l'alignement de ses arbres et de ses tombes brisent le charme du paysage alentour.

Conscient de l'importance de ce lieu, symbole de paix et de recueillement, les élus souhaitent son intégration dans le site.



Le travail du bureau d'études consistera à réfléchir sur l'ensemble du secteur. Après une analyse et un diagnostic du site, il lui sera demandé la réalisation de plusieurs esquisses d'aménagements de valorisations. Ces esquisses doivent prendre en considération l'aménagement de l'extension, la création des aires de repos et des liaisons avec le parc du bicentenaire.

Bibliographie

Nom - date - titre

Equipe permanente attachée au secteur :

Architecte	Fanny Frigout
Ecologue	Ahmed Rebaï
Paysagiste	Jean-Marc Le Moing
Assistant d'étude	Didier Escherich
Secrétariat	Monique Dhoedt

Ce document a été réalisé par
Ahmed Rebaï Ecologue